

## **GUIDE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ**

### **INTRODUCTION**

La plupart des scellants d'étanchéité de la gamme ADSEAL ont, de façon générale, une durée de vie potentiel pouvant atteindre 25 ans et plus et ce dans des conditions climatiques normales. En revanche, plusieurs facteurs peuvent affecter la bonne performance des joints d'étanchéité tel que :

- Utilisation du mauvais produit au mauvais endroit;
- Décollage du substrats dû à une application déficiente;
- Contamination par des polluants connus ou inconnus;
- Dommages causés par des mouvements ou des forces au-delà de la capacité du scellant;
- Mauvaise conception des joints;
- Dégradation créer par des contaminants chimiques;
- Dommages causés par des animaux tels que les rongeurs ou les oiseaux.

Du fait que le rôle d'un scellant est de préserver l'intégrité d'un bâtiment face aux intempéries (eau, air et insecte), il est primordial de signaler le plus rapidement possible toute déficience des joints d'étanchéité afin d'éviter des dommages souvent bien plus coûteux que la réparation des joints défectueux. Pour ce faire, une inspection régulière est recommandée afin d'éviter de mauvaise surprise.

### **INSPECTION**

Les déficiences pouvant survenir dues à une mauvaise application ou à un problème de conception se manifestent souvent durant la première année. C'est pourquoi Adfast recommande fortement une première inspection un an après la fin des travaux d'étanchéisation. Par la suite, une inspection aux deux ans devrait suffire. Cette inspection peut être coordonnée avec le lavage des vitres du bâtiment ou tout autre entretien périodique. Il est préférable de procéder à ces inspections durant des périodes plus froides car les joints atteindront des allongements plus élevés dus à la rétraction des matériaux. Cette méthode d'inspection permet de bien observer visuellement toute déficience.

Durant les inspections voici les observations à noter :

- Perte d'adhésion;
- Rupture adhésive ou cohésive;
- Dommage;
- Dégradation;
- Moisissure due à des polluants ou contaminants chimiques;
- Vieillesse prématuré;
- Détérioration des matériaux en contact avec les joints (humidité excessive dans la maçonnerie, effritement de la brique, rouille, etc...).

N.B. Aux endroits endommagés, il est important de remplacer le joint sur toute sa longueur et non de faire une réparation partielle.

## **GUIDE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ**

Pour toutes réparations, consulter notre document technique :

[Méthodologie de réalisation des joints de mouvement et d'étanchéité](#)

### **NETTOYAGE**

Les nettoyeurs abrasifs ne devraient jamais être utilisés. Adfast recommande de procéder au nettoyage des joints en utilisant un pulvérisateur sous pression. La pression d'eau ne devrait jamais excéder 1200 PSI. Le phosphate trisodique (TSP) peut également être utilisé au besoin. Un essai localisé devrait être fait au préalable afin de déterminer le temps d'effet du TSP avant le rinçage. Si des tâches tenaces persistent, il sera nécessaire d'utiliser une brosse à poils souples. Éviter les brosses à poils durs. Avant de procéder au nettoyage, assurez-vous de la compatibilité du TSP avec les substrats environnants.

### **IMPORTANT**

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT**

Les renseignements et les recommandations contenus, aux présentes sont issus de nos travaux de recherches et d'informations provenant d'autres sources fiables. Ces données ne s'appliquent qu'à nos produits et non lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres produits. Nous croyons à la fiabilité de nos renseignements. Toutefois, aucune garantie n'est offerte en ce sens. La responsabilité incombe à l'acheteur de vérifier ces données selon ses propres conditions d'opération afin de s'assurer que celles-ci sont conformes à l'usage auquel le produit est destiné, ceci avant même de l'utiliser.

**LA GARANTIE OFFERTE PAR ADFAST SE LIMITE AU REMPLACEMENT OU REMBOURSEMENT DU PRODUIT SI CELUI-CI S'AVÈRE DÉFECTUEUX. AUCUNE AUTRE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE NE S'APPLIQUE. ADFAST DÉCLINE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉQUENTS.**